

JAUDONN'INFO



1^{ère} semestre 2019

Commune de la Jaudonnière

Editorial

| | |
|---|--------|
| Sacs jaunes... Petit rappel | Page 2 |
| Aménagement de sécurité | Page 2 |
| Mot du Maire | Page 3 |
| Etat Civil - 1 ^{er} semestre 2019. | Page 3 |

Actualités Municipales

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Les finances communales | Page 4-5 |
| Les réunions du Conseil Municipal | Page 6-10 |
| Concours des maisons fleuries | Page 11 |

La Bibliothèque

| | |
|------------------------------------|---------|
| Chasse aux œufs de la Bibliothèque | Page 11 |
|------------------------------------|---------|

Vie Associative

| | |
|------------------------|---------|
| Handball - les Comètes | Page 12 |
| Gym douce | Page 12 |

| | |
|------------------|---------|
| Football - FCPRJ | Page 13 |
|------------------|---------|

Savoir Vivre

| | |
|-------------------------------|---------|
| L'élagage le long des routes. | Page 14 |
|-------------------------------|---------|

Infos diverses

| | |
|--|---------|
| Communiqué de Trivalis | Page 15 |
| Déchèterie : éviter le samedi cet été | Page 15 |
| Lutte collective contre les rats et les souris | Page 15 |

ongés annuels à la Mairie

La mairie sera fermée

du 29 juillet au 17 août inclus



*S*acs jaunes... Petit rappel

Des sacs jaunes sont toujours à votre disposition gratuitement à la mairie et à l'agence postale.



*A*menagement de sécurité Rue du Château et Rue de la Poste.

En 2011, la traversée du bourg a été aménagée pour améliorer la sécurité des piétons et le cheminement des personnes à mobilité réduite.



Une nouvelle tranche de travaux est programmée pour 2019 et une autre pour 2020.

La première concerne la Rue du Château entre l'entrée d'agglomération et la Route des Grands Bois.

La deuxième concerne la Rue de la Poste entre la Place de la Liberté et la Route de Pareds.

Ces travaux consistent en la pose de bordures et la création d'un trottoir en enrobé beige d'un côté de

la route.

Il y aura également la création d'un rétrécissement de voie avec circulation alternée pour faire ralentir les véhicules. Des passages pour piétons seront positionnés pour leur sécurité.

Tout cela a un coût et nous souhaitons qu'ils aient un maximum d'efficacité auprès des automobilistes qui ne respectent pas la limitation de vitesse.

Le coût total est de 253.762,00 € HT et nous avons obtenu des aides de l'Etat, de La Région et du Département, soit un total de 160.009,40 €. Il ne reste à la charge de la commune que 93.752,00 € HT que nous autofinancerons sans recours à l'emprunt.

Une période un peu compliquée pour les riverains et la circulation en général mais tout sera fait pour réduire les nuisances.

Mot du Maire.

Chers amis,

Dans ce Jaudo'Info, nous avons joint « Mon quotidien Jaudoin » qui a été réalisé par les enfants de notre école. Un gros travail qui, je l'espère, retiendra toute votre attention.

Merci aux enfants et aux enseignants pour cette belle initiative. La commission « bulletin », que je remercie aussi, est rassurée de voir qu'il y a la relève.

La 24ème édition des jeux intervillages a été confiée cette année au comité des fêtes de La Jaudonnière. A pied d'œuvre depuis le mois de février, elle a nécessité la participation de nombreux bénévoles, indispensables pour une telle organisation.

Je les remercie tous, et votre présence le 21 juillet est une belle récompense pour toutes celles et ceux qui œuvrent pour la réussite de ce « Grand Défi ».

En fin d'année, des travaux sont prévus pour la sécurisation de l'entrée du bourg Rue du Château et

seront suivis en 2020 par les travaux Rue de la Poste.

Ceux-ci vont certainement occasionner quelques gênes de circulation mais tout sera fait pour les minimiser.

En parallèle, nous devons préparer les élections municipales de 2020.

Une étape très importante qui nécessitera beaucoup de dialogue et d'explications sur le fonctionnement de notre commune et sur le rôle de celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans sa gestion et ses orientations.

L'équipe municipale et moi-même, sommes prêts à vous apporter notre vécu, nos espoirs sur l'avenir de La Jaudonnière. N'hésitez pas à venir nous voir pour vous renseigner ou bien faire part de vos attentes, de vos souhaits pour l'évolution de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une belle période estivale et de très bonnes vacances.

Frédéric DESCHAMPS



Etat civil - 1^{er} semestre 2019.

NAISSANCES



Iliana L'HENORET
née le 14 février 2019

Islem THOMASIC CHASSAGRAN
né le 21 février 2019

Lilou LAMEIRA
née le 18 mai 2019

DECES

Eric MARTEAU
décédé le 20 mars 2019



Pierrette BESNARD Veuve SENSEBY
décédée le 29 mars 2019

Décédés hors commune et inhumés à La Jaudonnière

Roland GODREAU
décédé le 24 janvier 2019

Madeleine PAILLE Veuve DELAVALD
décédée le 7 avril 2019

Maurice ARNAUDEAU
décédé le 29 avril 2019

PACS

1 pacs a été conclu au cours du 1^{er} semestre 2019

Les Finances Communales.

I - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Garderie périscolaire, location de la salle communale), de la location des logements communaux, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et compensations.

Les tarifs concernant l'accueil périscolaire, les concessions cimetièrre et la régie photocopies n'ont subi aucune augmentation. Seuls, les tarifs de location de la salle des fêtes ont été revus à compter du 1er janvier 2019.

Les taux d'imposition des taxes, après un ajustement en 2017 pour harmoniser la fiscalité sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de communes Sud Vendée Littoral, créée au 1er janvier 2017, ont été

maintenus en 2018 et en 2019.

Ils sont de :

| | |
|-------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 15.69 % |
| Taxe foncière sur le bâti | 15.90 % |
| Taxe foncière sur le non bâti | 47.48 % |

La DGF, incluant la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation aux élus locaux, présente encore une baisse en 2019 (- 1 874,00 €), certes moins significative que les autres années, alors que les compensations versées suite à la suppression de la taxe professionnelle restent constantes et que la compensation versée par l'EPCI ne progresse que de 342 €.

- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les consommations énergétiques, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Chapitres | BP 2019 | Chapitres | BP 2019 |
| 011 – Charges à caractère général | 147 100,00 € | 002 – Résultat reporté | 127 558,14 € |
| 012 – Charges de personnel | 225 450,00 € | 013 – Atténuations de charges | 25 000,00 € |
| 014 – Atténuations de produits | 100,00 € | 70 – Produits des services | 6 290,00 € |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 43 200,00 € | 73 – Impôts et taxes | 341 040,00 € |
| 66 – Charges financières | 15 000,00 € | 74 – Dotations et participations | 98 225,00 € |
| 67 – Charges exceptionnelles | 500,00 € | 75 – Autres produits de gestion courante | 7 080,00 € |
| 022 – Dépenses imprévues | 12 911,14 € | 77 – Produits exceptionnels | 10,00 € |
| 023 – Virement à la section d'investissement | 110 000,00 € | 042 – Opérations d'ordre | 734,00 € |
| 042 – Opérations d'ordre | 21 676,00 € | | |
| 68 – Dotations aux provisions | 30 000,00 € | | |
| TOTAL | 605 937,14 € | TOTAL | 605 937,14 € |



II - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions

de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une école, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|---|---------------------|--|---------------------|
| Remboursement du capital des emprunts | 33 867,00 € | Solde d'investissement reporté | 265 941,77 € |
| Subventions d'équip. Personnes privées | 500,00 € | Virement de la section de fonctionnement | 110 000,00 € |
| Autres créances | 15 000,00 € | FCTVA | 21 000,00 € |
| Immobilisations incorporelles | | Affectation du résultat | 70 000,00 € |
| Dépenses d'équipement | 408 193,00 € | Taxe aménagement | 5 000,00 € |
| Ecritures d'ordre | 734,00 € | Ecritures d'ordre | 21 676,00 € |
| Dépenses imprévues | 20 389,77 € | Subvention d'équipement | 155,00 € |
| Restes à réaliser 2017 (travaux) | 15 089,00 € | | |
| Total général | 493 772,77 € | Total général | 493 772,77 € |

Les dépenses d'investissement :

La plus grosse dépense porte sur les travaux de sécurisation de la traversée du bourg : Rue du Château et Rue de la Poste.

Pour des raisons d'économie, cette opération fait l'objet d'un seul marché mais est scindée en deux phases qui vont s'étaler sur deux exercices budgétaires.

Les autres travaux pour l'année 2019 sont les suivants :

- ↗ Travaux de grosses réparations de la voirie,
- ↗ Opération de réhabilitation des bâtiments communaux (toitures, murs et plafonds église, garde-corps autour de la place et accès à l'agence postale),
- ↗ Acquisition de matériel,

- ↗ Achat de panneaux pour l'accessibilité,
- ↗ Restauration des registres des délibérations

Les recettes d'investissement :

Sont constituées principalement des excédents des années antérieures.

Il n'est pas prévu de recourir à un emprunt pour financer les projets. Le budget primitif est équilibré sans inscrire les subventions prévisionnelles qui ne sont pas confirmées. Seule une aide financière du Département de 155,00 € est indiquée pour la restauration des registres des délibérations.





Les réunions du Conseil Municipal.

Séance du 28 janvier 2019



DROIT DE PREMPTION URBAIN PROPRIETE CONSORTS LECUL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption urbain concernant la propriété appartenant aux Consorts LECUL, cadastrée section ZI n° 81, sise 1 rue des Deffends - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 688 m².

CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention spéciale de déversement des effluents des établissements BEZIAU au réseau d'assainissement et à la station d'épuration communale. Cette convention définissant les modalités techniques, administratives et financières du rejet des effluents de l'industriel au réseau d'assainissement collectif doit intervenir entre la SAS BEZIAU, la commune de La Jaudonnière et la société SAUR en qualité d'exploitant du système d'assainissement.

AMENAGEMENT DE SECURITE

RUE DU CHATEAU ET RUE DE LA POSTE :

↳ Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

↳ Décide d'attribuer les travaux d'aménagement de sécurité sur les rues du Château et de la Poste à l'entreprise EIFFAGE Route Sud Ouest - 85210- Sainte-Hermine, étant la mieux-disante en terme de valeur technique et de prix, pour un montant global de 233 962,00 € HT,

↳ Dit que les travaux ne seront engagés que lorsque les accords de subventions auront été notifiés,

↳ Autorise Monsieur le Maire, agissant en qualité de personne responsable des marchés, à signer toutes les pièces relatives au marché qui sera conclu avec l'entreprise.

↳ Demandes de subventions de l'Etat et au titre des « amendes de police »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

↳ Adopte le projet d'aménagement de sécurité Rue du Château et Rue de la Poste pour un montant global de 253 762,00 € HT,

↳ Arrêté le plan de financement suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|------------------|------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Maîtrise d'œuvre | 19 800 € | Subvention « amendes de police » | 12 002,40 € |
| Travaux | 233 962 € | Subvention Contrat Vendée Territoire | 17 915,00 € |
| | | Subvention Contrat Région Territoire | 39 340,00 € |
| | | Subvention Préfecture | 46 800,00 € |
| | | Autofinancement | 137 704,60 € |
| Total HT | 253 762 € | Total | 253 762,00 € |

↳ Sollicite une subvention de la Préfecture au titre de l'exercice 2019 et une aide financière au titre de la répartition 2019 du produit des amendes de police pour la Rue de la Poste.

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL (MODIFICATION 1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et adopte la version modifiée des statuts.

Séance du 7 mars 2019



DROIT DE PREMPTION URBAIN PROPRIETE CONSORTS PHELIPPEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption concernant la propriété appartenant aux Consorts PHELIPPEAU, cadastrée section B n° 490 et n° 491, sise 25, rue de la Poste - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 1568 m².

DROIT DE PREMPTION URBAIN PROPRIETE BOUNINNEAU AGNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption concernant la propriété appartenant à Madame BOUNINNEAU Agnès, cadastrée section A n° 39, n°967, n°1004, n°1005, n°1202 et n°1081, sise La Monerie - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 2718 m².

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Vendée relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour la période 2019/2021 et accepte les conditions techniques et financières.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes devant intervenir entre la commune de La Jaudonnière et ENEDIS dans le cadre de travaux sur une ligne électrique aérienne.

RYTHMES SCOLAIRES

Après avoir pris connaissance du résultat du sondage adressé à toutes les familles de l'école André DRAPEAU, le Conseil Municipal, après en avoir largement débattu, propose, par 8 voix pour et un bulletin nul, de revenir à la semaine des 4 jours.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Le rapporteur des commissions « voirie » et « bâtiments » liste les travaux à prévoir au cours de l'année 2019.

MOTION - MAINTIEN DES HORAIRES D'OUVERTURE DU GUICHET DE LA GARE SNCF DE LA COMMUNE DE LUÇON

Par solidarité, le conseil municipal, à l'unanimité, demande le maintien des 56 heures d'ouverture du guichet de la gare SNCF de Luçon.

Séance du 15 mars 2019



AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU CHATEAU ET RUE DE LA POSTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRES, AU TITRE DU CONTRAT REGION TERRITOIRE ET AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

↳ Sollicite auprès du Département de la Vendée une subvention au titre du Contrat Vendée Territoires pour un montant de 57.915,00 €,

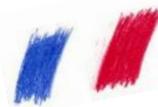
↳ Sollicite l'aide financière de la Région dans le cadre du Contrat Région Territoire pour un montant de 39.340,00 €,

↳ Sollicite l'aide financière de la Préfecture au titre de la DETR/DSIL 2019 pour un montant de 50.752,00 €,

↳ Valide le nouveau plan de financement suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | |
|-------------------|------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Maîtrise d'oeuvre | 19 800 € | Subvention « amendes de police » | 12.002,40 € |
| Travaux | 233 962 € | Subvention Contrat Vendée Territoire | 57.915,00 € |
| | | Subvention Contrat Région Territoire | 39.340,00 € |
| | | Subvention espérée DETR/DSIL | 50 752,00 € |
| | | Autofinancement | 93 752,60 € |
| Total HT | 253 762 € | Total | 253 762,00 € |

Séance du 8 avril 2019



DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN PROPRIETE COURTIN JEAN-MARIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption concernant la propriété appartenant à Monsieur COURTIN Jean-Marie, cadastrée section B n° 1539 et 1540p, sise 2, 4 et 6 rue du Chêne Vert - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie d'environ 886 m².

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN PROPRIETE CONSORTS BOUNINNEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption concernant la propriété appartenant à Madame BOUNINNEAU née MILET Gabrielle et ses enfants, cadastrée section A n° 41, n°42, n°43, n° 44 et n°45, sise La Monerie - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 3350 m².
pour cet immeuble.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 présentant :

↳ un excédent de fonctionnement de 197 558,14 Euros

↳ un excédent d'investissement de clôture de 265 941,77 Euros

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- ↪ pour couvrir des dépenses d'investissement (compte 1068) 70 000,00 Euros
- ↪ le surplus en recettes de fonctionnement (compte 002) 127 558,14 Euros

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 présentant :

- ↪ un déficit de clôture 141 125,77 Euros

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 présentant :

- ↪ un excédent de fonctionnement de 15 222,56 Euros
- ↪ un déficit d'investissement de clôture de 98 129,14 Euros

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 (BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- ↪ pour couvrir des dépenses d'investissement (compte 1068) 15 222,56 Euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 ET VOTE DES TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les Budgets Primitifs 2019 (principal et annexes lotissement et assainissement) qui s'équilibrent à :

- ↪ 605 937,14 Euros en Fonctionnement
- ↪ 497 772,77 Euros en Investissement (budget général)

- ↪ 141 126,77 Euros en Fonctionnement
- ↪ 282 251,54 Euros en Investissement (budget annexe lotissement)

- ↪ 53 658,00 Euros en section d'exploitation
- ↪ 150 164,14 Euros en Investissement (budget annexe assainissement)

VOTE DES TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (adopté à 9 voix pour et 1 voix contre),

Décide le maintien des taux d'imposition appliqués en 2018, et fixe ainsi les taux pour 2019 de la façon suivante :

- ↪ Taxe d'Habitation 15,69 %
- ↪ Taxe Foncière (Bâti) 15,90 %
- ↪ Taxe Foncière (Non Bâti) 47,48 %

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions attribuées à différents organismes pour un montant de 2.600,00 €.

ADMISSION EN NON VALEUR

A la demande du comptable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non valeur de recettes irrécouvrables pour un montant total de 83,80 euros.

TRAVAUX DE REFECTION DES MURS ET DU PLAFOND DE L'EGLISE

Après avoir pris connaissance des offres de trois entreprises, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise ADC PEINTURE de La Tardière -85120-, étant la mieux-disante, pour un montant de 7.830,12 € HT.

REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve les travaux suivants :

- ↪ Réfection des murs et du plafond de l'église, pour un montant de 7.830,12 € HT,
- ↪ Remise à neuf des couvertures d'une partie de la salle des fêtes et d'un logement communal, pour un montant de 17.380,40 € HT,
- ↪ Réalisation et pose d'un garde-corps à l'entrée de l'agence postale et autour de la place de la Liberté, pour un montant de 16.503,00 € HT.

Regroupés dans une opération de réhabilitation des bâtiments communaux pour un montant global de 41.713,52 € HT,

- ↪ Sollicite une aide financière de la Région des Pays de la Loire au titre du Pacte Régional pour la Ruralité,
- ↪ Valide le plan de financement suivant :



| Dépenses | Montant HT | Recettes | Montant |
|--|--------------------|---|--------------------|
| Opération réhabilitation des bâtiments communaux | 41.713,52 € | Subvention au titre du Pacte pour la Ruralité | 4.171,00 € |
| | | Autofinancement | 37.542,52 € |
| TOTAL | 41.713,52 € | TOTAL | 41.713,52 € |

Séance du 14 mai 2019



ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal est informé du vote du Conseil d'Ecole sur les rythmes scolaires qui s'est exprimé en faveur du maintien de la semaine scolaire à 4 jours ½ (par 4 voix pour et 3 voix pour la semaine de 4 jours). Pour autant, tant les avis sont partagés, la discussion se poursuit autour d'une modification des horaires. Un retour à l'apaisement est espéré par tous.

CESSION D'UNE PARCELLE – RUE DES DEFFENDS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de vendre la parcelle cadastrée section ZI n° 104 d'une superficie de 87 m², à Monsieur Charles PIERREJEAN et Madame Amandine LUCAS, domiciliés à La Jaudonnière -85110-, 10 rue des Deffends, au prix de 6 € le m², et indique que les frais notariés seront supportés par les acquéreurs.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA CCSVL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la partie de compétence assainissement représentée par l'assainissement collectif à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au 1er janvier 2020, et reporte au 1er janvier 2026 ledit transfert, sous réserve d'une délibération de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour une prise de compétence postérieure au 1er janvier 2020 et avant le 01er janvier 2026 et sans que le droit d'opposition des communes membres n'ait été acquis.

Séance du 5 juin 2019



DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN PROPRIETE CONSORTS DESCHAMPS PAULINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption concernant la propriété appartenant à Madame DESCHAMPS Pauline et ses enfants, cadastrée section A n° 1062 et n°1064, sise 5, rue de la Forge - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 1731 m².

JURY D'ASSISES 2020 : TIRAGE AU SORT

Messieurs Eric PETIT et Stéphane RENAUDIN sont tirés au sort pour faire partie de la liste préparatoire des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2020.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE SAINTE HERMINE ARRETE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté.

TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Après avoir pris connaissance des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la proposition de l'entreprise EIFFAGE de Sainte Hermine -85210-, étant la moins-disante, pour un montant de 39.744,00 € TTC.

REPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Conseil Municipal, après avoir été informé d'une dépense imprévue: le remplacement du chauffe-eau de 750 litres installé dans les vestiaires du terrain de football depuis 29 ans, décide de retenir la proposition n°1 de l'entreprise BOUTET d'Antigny -85120-, étant la moins-disante, pour un montant de 3.457,02 € TTC.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES AGENTS DE LA POSTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de mettre à disposition de La Poste, la salle communale dite « salle des mariages », pour accueillir les facteurs pendant leur coupure méridienne, à compter du 16 juillet 2019, moyennant une somme forfaitaire mensuelle de 120 euros TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du local communal devant intervenir entre La Poste et la collectivité.



RYTHMES SCOLAIRES – MODIFICATIONS DES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT A L'ECOLE PUBLIQUE ANDRE DRAPEAU

En l'absence de consensus entre la municipalité et le conseil d'école sur les rythmes scolaires, il a été proposé, en concertation avec le Conseil d'école, de ne plus organiser de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de modifier les horaires d'enseignement pour la rentrée de septembre 2019, de la façon suivante :

- ↳ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00
- ↳ Les mercredis : de 8 h 45 à 11 h 45

Conformément à la réglementation en vigueur des nouveaux horaires doivent être entérinés en Conseil Départemental de l'éducation nationale de la Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la modification des horaires scolaires telle que proposée et sollicite l'avis de Madame la Directrice académique de la Vendée.

REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE

Les travaux de réfection des murs et du plafond de l'église, de remise à neuf des couvertures de la salle des fêtes et d'un logement communal ainsi que la réalisation d'un garde-corps à l'entrée de l'agence postale et autour de la place, regroupés dans une opération de réhabilitation des bâtiments communaux, peuvent bénéficier d'une aide au titre de ce programme au taux de 20 %, il convient donc de modifier le plan de financement en prenant en compte ce nouvel élément.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, sollicite à nouveau une aide financière de la Région des Pays de la Loire au titre du Pacte Régional pour la Ruralité, et valide le plan de financement suivant :

| Dépenses | Montant HT | Recettes | Montant |
|--|--------------------|---|--------------------|
| Opération réhabilitation des bâtiments communaux | 41.713,52 € | Subvention au titre du Pacte pour la Ruralité | 8.342,00 € |
| | | Autofinancement | 33.371,52 € |
| TOTAL | 41.713,52 € | TOTAL | 41.713,52 € |



Séance du 11 juillet 2019

HORAIRES GARDERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prolonger les horaires d'ouverture de la garderie jusqu'à 18 h 45 les lundis, mardis et jeudis à compter de la rentrée de septembre 2019.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ

Le Conseil Municipal approuve le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les ouvrages de distribution de gaz naturel due au titre de l'année 2019, soit 196 €.

VENTE DE LA MAISON - 24 CHEMIN DE MOULIN NEUF

Après en avoir largement débattu et considérant que tous les usages avaient été étudiés en vain, le Conseil Municipal décide de vendre la maison léguée par Monsieur DRAPEAU, sise 24 chemin de Moulin Neuf et de conserver le jardin longeant la rivière pour y installer des tables de pique nique. Le bien sera mis en vente dans les agences locales.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – PROPRIETE CONSORTS ROUSSIERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption concernant la propriété appartenant aux Consorts ROUSSIERE, cadastrée section A n°1126, n°1155 et ZB n° 93, sise chemin de Moulin Neuf - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 3122 m².

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – PROPRIETE DE M. ET MME CLAUDE MORIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption concernant la propriété appartenant à M. et Mme Claude MORIN, cadastrée section B n°457, 458, 462 et ZE n°80, sise 34 chemin de la Simbrandière - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 6540 m².

MARCHE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture de l'électricité à l'initiative du SYDEV.



Chasse aux oeufs de la Bibliothèque.

Comme les années précédentes, les responsables de la bibliothèque ont organisé une chasse aux oeufs, le 20 avril dernier, pour les enfants de la commune. Une trentaine ont répondu présent.



Après la lecture d'une histoire, par Françoise et Antonella, petits et grands sont partis chercher les oeufs cachés dans les arbres et les buissons de la place.

Chacun est reparti avec un panier bien garni.

La municipalité et les responsables de la bibliothèque sont très satisfaits de cette initiative appréciée par les enfants et les parents et souhaitent la reconduire l'année prochaine avec encore plus d'enfants.

Le 31 octobre prochain, les bénévoles de la bibliothèque souhaitent renouveler la soirée Halloween mais sous une autre forme.

Les enfants seront invités à venir déguisés, écouter une histoire « à faire frémir » et ensuite la soirée se prolongera par un petit bal. Chacun pourra se déhancher sur des rythmes « endiablés ». Des pizzas seront proposées pour se restaurer et bien sûr il y aura des bonbons.

De plus amples renseignements seront donnés à la rentrée.

Pendant la période estivale, la bibliothèque sera fermée

du 12 au 24 août inclus.

Mais n'hésitez pas à faire le plein de livres avant ! Lorsqu'il fait très chaud n'est-il pas agréable de lire un bon livre à l'ombre des arbres !

Toute l'équipe de la bibliothèque est heureuse de vous accueillir les lundis de 18 heures à 19 heures et samedis de 11 heures à 12 heures et vous souhaitent un agréable été.



Horaires:

**le lundi de 18 à 19 heures
et le samedi de 11 à 12 heures.**

**La Bibliothèque sera fermée
Du lundi 12 août au samedi 24 août inclus.**

Concours communal des maison fleuries.

Catégorie « maison ancienne »

- 1^{er} Prix : M. BLANCHARD et Mme ANDOUILLET
22 rue de l'église
- 2^{ème} Prix : M. et Mme Alain BOISDE
Les Gougeonnières
- 3^{ème} Prix : Mme CORBINEAU
42, rue de l'Ochetrie



Catégorie « maison contemporaine »

- 1^{er} Prix : M. et Mme Jean-Marie BIBARD
24, route de Pareds
- 2^{ème} Prix : M. et Mme Patrick GRAVELAUD
30, rue du Chêne Vert
- 3^{ème} Prix ex-aequo:
M. et Mme James HERPIN
4, chemin du Côteau
& M. et Mme Benjamin SIREAU
23 rue des Métairies





Handball - Les Comètes.

Cette saison touche à sa fin....encore une....

Avec ses bons moments et ses difficultés mais dans l'ensemble ce fut une saison dont le bilan est plutôt positif.

Nos effectifs sont stables pour l'instant avec presque 160 licenciés.

L'élément majeur de cette année aura été le début d'une collaboration plus concrète avec le club de hand de Chantonay pour pouvoir assurer l'avenir de notre association. Nous travaillons avec eux depuis déjà quelques années avec des conventions sur la plupart de nos équipes jeunes. Cette année nous avons aussi créé une convention avec nos seniors filles. Une belle réussite sur le plan humain !

Nous souhaitons désormais que cette collaboration entre nos deux clubs ne soit pas restreinte au niveau sportif. Des commissions communes vont donc être créées pour travailler ensemble sur l'organisation sportive entre autre, et faciliter ainsi le travail de l'ensemble des bénévoles.

remporte la Coupe Des Pays de La Loire contre St Sébastien. Nous rappellerons ici tout le travail fourni par Thierry Duchange pour la création et la pérennisation de cette belle équipe qui fait à tous notre fierté !



Rappelons-le, le sport est avant tout un moyen de partage et doit rester surtout pour nos équipes jeunes un moment de plaisir !

Nous tenons ici à remercier Corinne Brossard, Fred Coffineau et Yann Pelletier qui quittent notre association après de nombreuses années au service de celle-ci. C'est une « retraite » bien méritée mais nous ne doutons pas qu'ils ne seront jamais très loin des terrains de hand !! Merci encore à eux pour leur dévouement.

Passez tous de bonnes vacances et un bel été !

Le bureau



Une autre belle satisfaction pour cette saison aura été la 2^{ème} place de nos -10 garçons qui ont pu disputer une belle finale au Vendéspace contre La Ferrière.

Et enfin et non la moindre, de très belles émotions vécues avec notre équipe de Hand Fauteuil qui

Gym Douce

Reprise des cours saison 2019/2020 :

Le **Vendredi 13 septembre** à 9h00 Salle Omnisports (Salle Annexe)

Cette discipline est adaptée à toutes et à tous.

Tous les adultes intéressés sont invités à 1 ou 2 cours GRATUIT. Inscriptions et renseignements sur place. Tél : 02.51.34.33.90





Football - FCPRJ

Le FCPRJ prend une nouvelle dimension !

En effet, à l'occasion de l'assemblée générale du 14 juin 2019, les présidents ont souligné l'entrée du club dans l'histoire avec une hausse véritablement importante du nombre de licenciés pour la saison 2018/2019.

183 licenciés repartis de la façon suivante :

124 séniors, vétérans, dirigeants

59 jeunes (6 à 18ans).

Malgré une année difficile sur le plan sportif, l'ambiance et l'engouement autour du club ne faiblissent pas. Le club fait rayonner nos 3 communes par sa très belle image et son exemple d'état d'esprit. Celui-ci est connu et reconnu dans les communes limitrophes.

Il faut souligner la belle fin de saison des féminines pour sa première année de compétition qui finissent 1^{ère} de Division 3 de Vendée.

La nouvelle saison se prépare déjà avec l'intégration d'un nouvel entraîneur : Georges MARQUOIS pour les séniors gars.

Merci aux dirigeant(e)s, bénévoles et parents pour leur investissement.

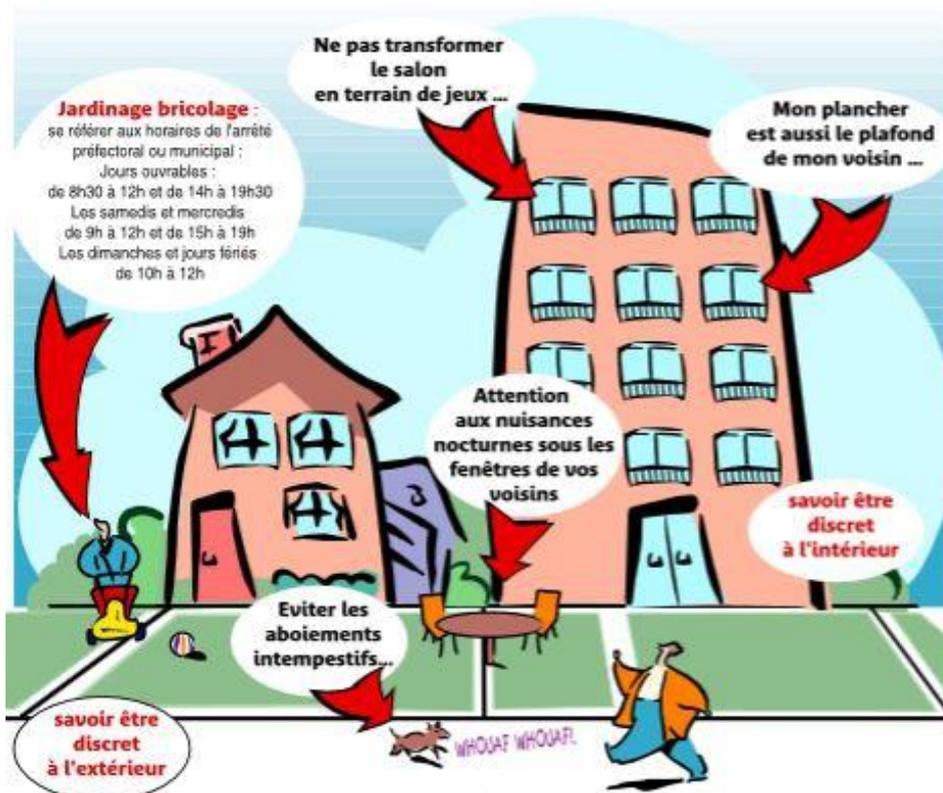
Merci à nos nombreux supporters présents le dimanche autour des pelouses.

Nous recherchons toujours des dirigeants, bénévoles, accompagnateurs. Alors venez nous rejoindre !!!

Bonne vacances à tous.



En matière de bruits, nous avons tous... DES DROITS ET DES DEVOIRS !



Avec un peu d'attention, de savoir-vivre, nous améliorerons ensemble notre qualité de vie au quotidien



En cas de désagrément

Ne pas répondre au bruit par le bruit : envenimer la situation ne sert à rien

Contactez le fauteur de bruit pour lui expliquer calmement et avec courtoisie votre gêne.

L'inviter à venir se rendre compte, par lui même des désordres qu'il cause.

Le fauteur de bruit, en cas de sanction, risque une contravention de 3ème classe

Si la situation ne s'améliore pas... ...

Votre interlocuteur est alors le Maire, responsable de la tranquillité publique dans la commune.

Penser, toujours à faire part de vos doléances par écrit.



L'élagage le long des routes.

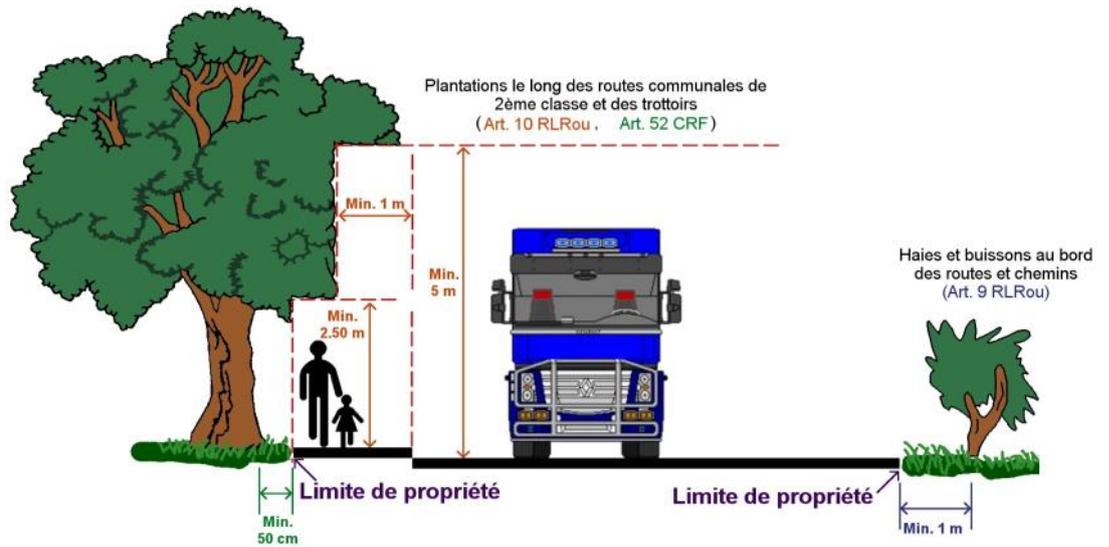
La réglementation (l'article-D161-24) fait **obligation aux propriétaires riverains de couper à leurs frais, les branches qui avancent sur le domaine public** et qui constituent directement ou indirectement **un danger pour les usagers** :

- ↳ risques de chute de branches, voir d'arbres sur la chaussée par grands vents,
- ↳ route rendues glissantes par les feuilles mortes en périodes humides,
- ↳ risque accru de verglas en hiver,
- ↳ diminution de la visibilité de la signalisation, masquée par les branches basses...

Les propriétaires privés doivent donc respecter ces obligations d'élagage, de leur propre chef, si

par exemple des branches débordent, sans tenir compte d'ailleurs de la hauteur des végétaux. S'ils ne le font pas, l'autorité Municipale peut intervenir.

Pour les voies communales, l'article L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, permet au maire, après mise en demeure restée infructueuse, de procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies, en mettant là encore les frais à la charge des propriétaires riverains.



Communiqué de TRIVALIS

Tri des emballages : non aux imbriqués

Depuis maintenant deux ans, tous les emballages se trient en Vendée ; une bonne chose pour faciliter le geste du tri de l'habitant, favoriser le recyclage et la valorisation de nos déchets.

En raison d'emballages imbriqués, la séparation technique des emballages, à VENDEE TRI, est difficile à réaliser, malgré les équipements automatisés. Le rayon infrarouge des trieurs optiques ne voit que l'emballage extérieur. Ainsi des capsules en alu dans des boîtes en carton ne sont pas détectées. Autre exemple, l'électro-aimant capte les boîtes de conserve en acier même celles avec un pot de yaourt à l'intérieur. Tous ces emballages ainsi dissimulés ne



connaîtront pas le recyclage. En plus, les balles de matière conditionnées contenant des intrus seront refusées par le recycleur.

Habitudes à prendre : n'imbriquez jamais un emballage dans un autre ; autrement dit, n'emboîtez pas vos emballages.

Ces erreurs représentent un coût pour la collectivité, et donc **pour l'usager**. Elles mettent à mal le bon fonctionnement du centre de tri et celui des filières de recyclage.

Pour que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler **qu'une fois vidés, les emballages, et seulement les emballages, sont à déposer en vrac, séparés des uns des autres, dans les sacs ou bacs jaunes.**



Déchèterie : éviter le samedi cet été

Le syndicat départemental Trivalis, en charge du traitement des déchets, et ses collectivités adhérentes, en charge de la collecte, invitent tous les usagers des déchèteries, les Vendéens et les touristes, à **venir déposer leurs déchets en semaine pour éviter le samedi pendant tout l'été.**

En effet, au cours de la période estivale, sur les routes du département, la **Préfecture de Vendée interdit les poids lourds** de plus de 7,5 tonnes de rouler cinq samedis :

- 3 et 10 août** classés en samedi noir ;
- 27 juillet, 17 et 24 août** classés rouge, pour limiter les accidents.

Cette interdiction **empêche la rotation des bennes dans les déchèteries.**

Par conséquent, les usagers ne pourront pas déverser leurs déchets face à une benne pleine. **Pour éviter cette déconvenue, il vaut mieux aller en dé-**

chèterie en semaine, du lundi au vendredi.



CAMPAGNE DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RATS ET LES SOURIS

Produits rétrocédés, seulement sur commande déposée en Mairie avant le 14 septembre 2019

Les produits seront disponibles en mairie du 7 au 18 octobre 2019



Rodenticide multi-usages (rats et souris)

La destruction des Rongeurs est un facteur de salubrité publique et nous concerne tous.





La mairie sera fermée du
**lundi 29 juillet au samedi
17 août 2019.**

Mairie
1, Place de la liberté
85110 La Jaudonnière
Tél: 02.51.34.30.09.
Fax: 02.51.34.34.88.
mairie.lajaudonniere@wanadoo.fr
www.lajaudonniere.fr

Horaires d'ouvertures:

| | |
|----------|------------|
| Lundi | 14h -17h30 |
| Mardi | 14h -17h30 |
| Mercredi | Fermé |
| Jeudi | 14h -17h30 |
| Vendredi | 9h -12h30 |
| Samedi | 9h -12h |



*Ce Bulletin vous a été préparé
par la commission Information
et Communication et avec l'aide
de notre secrétaire de Mairie.*